



Elaboration du SAGE Baie de Lannion

Note de synthèse

Année 2012

Réalisé avec le concours financier de :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Conseil Régional de Bretagne
Conseil Général des Côtes d'Armor
Lannion-Trégor Agglomération
Beg ar C'hra Communauté
Communauté de communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre
Ville de Lannion
Commune de Guerlesquin
Syndicat d'adduction d'eau potable de la Baie
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Traou Long
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Traouïéro
Communauté de commune de Bourbriac
Communauté de communes du Centre Trégor
Communauté de communes de Callac-Argoat
Morlaix Communauté
Ville de Perros-Guirec
Syndicat d'adduction d'eau potable de Goaz Koll
Commune de Louargat
Commune de Ploubezre
Commune de Ploumilliau
Commune de Belle-Isle-en-Terre
Syndicat d'adduction d'eau potable du Léguer

ELABORATION DU SAGE BAIE DE LANNION – ANNEE 2012

En 2012, plusieurs études programmées fin 2011 ont été réalisées afin de compléter la rédaction de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE Baie de Lannion. Ces études ont été présentées en commissions thématiques à la fin du premier semestre 2012. Une seconde série de commissions thématiques fin novembre 2012 a fait l'objet d'une présentation de l'état des lieux-diagnostic. Le document a été mis pour avis aux membres de la Commission Locale de l'Eau depuis le 15 décembre 2012.

Parallèlement, le SAGE a dû faire face aux problématiques agricoles, notamment par rapport aux zones humides.

1. Problématiques agricoles

La contestation et les craintes de certains agriculteurs sur les inventaires de zones humides en cours, soulevées lors de la CLE du 7 décembre 2011, ont mené le Président et les Vice-présidents de la CLE du SAGE à mettre en place le 14 décembre 2011 un moratoire sur ces opérations afin de prendre un temps de réflexion sur la démarche des inventaires et le devenir des zones humides à l'échelle du territoire du SAGE Baie de Lannion. Depuis janvier 2012, les élus, techniciens, membres du bureau ont travaillé sur ces questions avec l'ensemble des représentants de la profession agricole.

Dans le même temps, le Président et les Vice-présidents de la CLE ont alerté les services de l'Etat sur les difficultés rencontrées dans certaines communes du territoire du SAGE Baie de Lannion pour mener à bien les inventaires des zones humides. Les services de l'Etat ont été sollicités pour l'obtention de :

- un écrit présentant le déroulement demandé par l'Etat pour l'inventaire des zones humides dans les PLU ;
- une dérogation aux communes pour réaliser l'inventaire des zones humides uniquement sur les zones U et AU, tant que le SAGE n'aura pas défini ses mesures et prescriptions sur la zone agricole ;
- du Recensement Parcellaire Graphique nominatif afin que chaque agriculteur concerné soit informé du projet d'inventaire sur son exploitation et qu'une cartographie des zones humides répertoriées sur les exploitations soit remise à chaque agriculteur à l'issue de l'inventaire ;
- des autorisations de pénétrer dans les parcelles agricoles.

Une seule de ces demandes a été satisfaite : la présentation du cadre réglementaire des inventaires de zones humides.

Le Président et les Vice-présidents ont rencontré le Préfet de Région le 9 mai 2012 sur ces questions.

Le **15 février 2012**, les membres du Bureau ont constitué un groupe de travail multi-acteurs comprenant le Président et les Vice-présidents de la CLE, des représentants de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor, du GAB, du CEDAPA, des différents syndicats agricoles, de l'association Eaux et Rivières de Bretagne, des services de l'Etat (DDTM 22 et MISE 22).

Ce groupe de travail était chargé de rédiger une « charte de bon déroulement des inventaires des zones humides » sur laquelle l'ensemble des parties pourrait s'engager et de proposer des orientations sur les recommandations et les mesures que le SAGE pourrait être amené à retenir au vu de ses objectifs et du contexte réglementaire.

Le groupe de travail s'est réuni le **29 février 2012** et s'est mis d'accord sur une méthode d'inventaire, et a prévu de se rendre sur le terrain la semaine 13 afin d'apprécier les critères de définition des zones humides, de mieux comprendre l'impact sur le fonctionnement des exploitations et de réfléchir à des propositions de modes de gestion adaptées au territoire.

Des experts de l'Agrocampus Ouest et du Forum des Marais de l'Atlantique ont été sollicités pour cette visite de terrain.

Les représentants de l'association « Agriculture Votre Nourriture » sont intégrés à ce groupe de travail.

Les services de l'Etat, sollicités par le Bureau de la CLE, ont présenté le cadre réglementaire des inventaires de zones humides au groupe de travail.

La phase de terrain n'a pas eu lieu suite à des échanges tendus avec un groupe d'agriculteurs lors de la préparation de la visite par les techniciens et un expert d'Agrocampus (**21 mars 2012**).

Le Bureau, réuni le **29 août 2012**, a validé la mise en place d'une commission agricole. Cette commission, comprenant des représentants de la Chambre d'agriculture et des différents syndicats agricoles, est chargée de travailler sur les différentes problématiques agricoles et de faire des propositions à la commission thématique n°2 « Milieux aquatiques ». La commission agricole est sous l'égide de M. Lamandé et de M. Vieilleville (Vice-présidents du SAGE Baie de Lannion).

Les membres de la commission ont été désignés mi-octobre (6 pour la FDSEA, 2 pour la Confédération paysanne, 2 pour la Coordination rurale).

La **commission agricole** a été mise en place le **10 décembre 2012** à Belle-Isle-en-Terre. Les membres de la commission agricole ont pris connaissance de la démarche d'inventaire proposé à l'échelle du SAGE et de la démarche pour les communes qui doivent finir l'élaboration de leur PLU en 2013 présentées en **Bureau le 6 décembre 2012**.

Ses propositions et la démarche d'inventaire ont été **validées en Commission Locale de l'Eau le 14 décembre 2012**.

33 votes « pour » et 1 vote « contre » (/34 votants)

Les membres de la CLE valide les propositions suivantes :

- **Reprise des inventaires sur l'ensemble du territoire du SAGE (3 cas de figure) :**
 - **Les communes pour lesquelles un inventaire a été validé par le Conseil Municipal : pas de modification ;**
 - **Les communes en cours d'inventaire à l'échelle hydrologique : poursuite de l'inventaire selon la démarche à l'échelle hydrologique et restitution d'une cartographie individuelle à chaque exploitant de la commune inventoriée ;**
 - **Toutes les autres communes du SAGE (communes des BV Lieue de Grève, communes ne faisant partie d'aucun contrat territorial et communes de Plouaret,**

Ploumilliau et Ploubezre) : inventaire à l'échelle de l'exploitation, puis finalisation à l'échelle hydrologique.

- Utilisation des enveloppes de référence et de l'inventaire sur les zones U et AU comme base graphique dans l'élaboration des documents d'urbanisme en attendant qu'un inventaire complet soit réalisé.

Les membres de la CLE autorisent le Président de la CLE à expliquer à l'ensemble des maires des communes la démarche d'inventaire sur le territoire du SAGE, ainsi qu'aux techniciens en charge des inventaires.

DEMARCHE D'INVENTAIRE VALIDEE A L'ECHELLE DU SAGE BAIE DE LANNION

Proposition pour la reprise des inventaires de zones humides :

Sur les communes du SAGE, **trois cas de figure existent** selon l'état d'avancement et la situation communale des inventaires en cours :

→ **Les communes pour lesquelles un inventaire a été validé par le Conseil Municipal**

Communes concernées : Loguivy-Plougras, Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Plougonver, Plougras, Ploulec'h, Belle-Isle-en-Terre, La Chapelle-Neuve, Pluzunet, Rospez

- Pas de modification

→ **Les communes en cours d'inventaire à l'échelle hydrologique**

Communes concernées : Plougonver, Bourbriac, Guerlesquin, Botsorhel, Loc Envel et communes limitrophes amont du Guic (Calanhel, Callac, Lohuec)

- Exploitants contactés individuellement par le maire avant tout passage sur leur exploitation
- Finalisation de l'inventaire selon la méthode actuellement mise en œuvre par la commune
- Restitution individuelle aux agriculteurs pour validation/modification de la délimitation des zones humides

→ **Toutes les autres communes du SAGE : un inventaire à l'échelle de l'exploitation**

Communes concernées : toutes les communes de La Lieue de Grève, du Min Ran (Plouaret, Ploumilliau, Ploubezre), de Lannion (inventaire dans le cadre du PLU en cours), et toutes les communes du BV du Léguer où les inventaires n'ont pas commencé (Bulat-Pestivien, Gurunhuel, Le Vieux-Marché, Louargat, Ploubezre côté Léguer, Maël-Pestivien, Pont-Melvez, Tonquédec, Plounévez-Moëdec, Trébeurden, Trégastel, Trégrom)

- Démarche d'inventaire à l'échelle des exploitations en présence des exploitants
- Ensemble du parcellaire de l'exploitation sur le territoire du SAGE
- Inventaire ensuite complété en suivant le réseau hydrographique
- Restitution individuelle aux agriculteurs pour validation/modification de la délimitation des zones humides
- Reprise des inventaires sur le parcellaire des communes de Plouaret, de Ploubezre et de Ploumilliau selon cette démarche en procédant à de nouvelles prospections de terrain en présence des exploitants

DEMARCHE D'INVENTAIRE A L'ECHELLE DES EXPLOITATIONS

- **Désignation et rassemblement du groupe communal « milieux aquatiques »**

L'identification des membres du groupe communal « milieux aquatiques » est de la responsabilité de la commune. Composé d'au moins 6 personnes, il rassemble élus, exploitants agricoles (dont 1 membre du Comité Professionnel Agricole) et autres acteurs de la vie communale.

Le groupe communal est rassemblé par la commune avant la réalisation des inventaires. Cette réunion est organisée sur le principe d'une « sortie terrain » qui se veut didactique. Le site retenu pour cette sortie se situe sur la commune et se veut représentatif du contexte local. Les objectifs sont de :

- décrire le contexte local à l'origine de la présence des milieux aquatiques ;
- partager la méthodologie nationale d'inventaire des zones humides effectives ;
- décrire les différents types de zones humides qui peuvent être rencontrés sur le territoire communal.

- **Avant l'inventaire**

Par la suite, la commune informe du lancement de l'inventaire des zones humides et de la désignation des membres du groupe communal :

- la population par voie de presse, via le bulletin municipal et par affichage en mairie ;
- les exploitants agricoles exploitant sur le territoire communal par un courrier individuel, cosigné du maire et du président du SAGE.

- **La réalisation de l'inventaire**

Durant l'inventaire, la population souhaitant des informations complémentaires est invitée à se rapprocher des membres du groupe communal dont l'identification nominative est disponible en mairie et aura fait l'objet d'une annonce au bulletin municipal. Les techniciens restent à disposition de la commune en tant que de besoin.

L'inventaire est mené en 2 phases distinctes :

→ ***Travail à l'échelle des exploitations***

Chaque exploitant agricole est contacté par téléphone par le technicien en charge de l'inventaire. L'objectif est de définir ses disponibilités pour mener, avec lui, la prospection sur l'ensemble du parcellaire dont il dispose sur les communes du territoire du SAGE.

→ ***Finalisation à l'échelle hydrologique***

Enfin, le technicien finalise la prospection par un parcours systématique d'inventaire autour du réseau hydrographique, incluant les terres à vocation non agricole. Seul cet itinéraire de prospection assure la garantie maximale d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible du fait de la très forte corrélation entre la localisation du réseau hydrographique et celle des zones humides. Il doit aboutir à la délimitation des zones humides effectives.

Il est proposé que le technicien soit accompagné par une personne du groupe communal, ou de toute autre personne intéressée par l'inventaire. Cet accompagnement apporte une aide précieuse sur la connaissance du terrain et des acteurs, notamment lorsqu'il est nécessaire de pénétrer dans les propriétés privées, et permet également l'appropriation de la démarche d'inventaire par les acteurs.

- **A l'issue de l'inventaire**

La cartographie des zones humides est préalablement présentée au groupe communal « milieux aquatiques ».

Par la suite, chaque exploitant agricole reçoit par courrier les résultats de l'inventaire sur son parcellaire au sein de la commune inventoriée (cartographie identifiant ses parcelles, les zones humides et les cours d'eau). Au besoin, la délimitation des zones humides pourra être de nouveau reprise. Etant donné que les exploitations s'étendent généralement sur plusieurs communes, l'exploitant disposera d'une carte de son exploitation mise à jour commune par commune au fur et à mesure de l'avancée des inventaires.

Enfin, la cartographie des zones humides et du réseau hydrographique est affichée en mairie pour une période de 2 mois. La population est alors invitée à en prendre connaissance par voie de presse et via le bulletin municipal, et à faire part de ses réclamations dans un cahier de remarques prévus à cet effet. Celles-ci sont traitées par le technicien en charge de l'inventaire. Des compléments de terrain sont alors réalisés pour valider ou modifier les limites de l'inventaire. Dans le cas de désaccords persistants, le groupe communal est invité à se rendre sur le terrain et peut, à sa convenance, solliciter un avis extérieur.

Après cette consultation, l'inventaire des zones humides validé en groupe communal sera ensuite présenté et fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Enfin les inventaires seront présentés et validés par la CLE du SAGE.

2. Etudes complémentaires et document « Etat des lieux – Diagnostic »

Six commissions thématiques ont été organisées au cours de l'année 2012 : une première session en juillet 2012 pour présenter les résultats des études complémentaires et une seconde session en novembre 2012 pour partager le document d'état des lieux-diagnostic et la méthode de travail menant à sa validation.

Ont été réalisés en 2012 les études complémentaires suivantes :

1. Etat des lieux des prélèvements d'eau et évolution des besoins en eau (*stage 4 mois, SAGE*)
2. Etat des lieux des équipements des déchets et des pratiques d'usage au niveau des ports et des centres nautiques (*stage 4 mois, SAGE*)
3. Résultats de l'étude sur les profils d'eau de baignade (Lannion-Trégor Agglomération)
4. Etat d'avancement des démarches sur la continuité écologique (*AVL et CBVLG*).

Ont également été discutés en commission n°2 le 9 juillet 2012, les problématiques et les enjeux concernant les débits des cours d'eau. Cette discussion a permis de faire ressortir les points sur lesquels seront menées des études complémentaires en 2013 :

- étude hydrologique en aval de la prise d'eau du Guic ;
- étude des débits minimums biologiques et du débit permettant d'assurer la circulation des espèces en conditions « moyennes » en aval de la prise d'eau de Traou Long et de 2-3 ouvrages de dérivation.

La première version du document de synthèse « état des lieux – diagnostic » a été finalisée en octobre 2012, puis mise pour avis au comité technique avant d'être présentée en commissions thématiques en novembre 2012. Les membres de la CLE ont été invités à faire remonter leurs remarques. Des commissions thématiques seront organisées début 2013 pour répondre aux remarques et compléter l'état des lieux. La validation de ce document est prévue pour le premier semestre 2013.

3. Communication

En 2012, un bulletin d'information conçue par l'Agence de communication Coqueliko a été distribué en décembre 2012 à l'ensemble de la population du territoire du SAGE. L'objectif de ce premier bulletin « Lettre du SAGE » était de présenter de manière synthétique :

- le SAGE (présentation institutionnelle, objectifs, rôles)
- le territoire du SAGE
- les membres du SAGE (la CLE, les membres de la CLE par collègues, les membres du Bureau, la cellule technique et les commissions thématiques)
- les étapes de réalisation

La conception d'un site internet destiné au SAGE Baie de Lannion a débuté en 2012. Le site sera finalisé et mis en ligne début 2013.

BILAN 2012

	Date (2012)	Ordre du jour
<u>COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)</u>	14 décembre	Rapport annuel 2012, état d'avancement, programme pour 2013, budget et plan de financement prévisionnels pour 2013, point sur les zones humides, SDAGE 2016-2021 (questions importantes)
<u>BUREAU DE LA CLE</u>	15 février	Proposition d'une stratégie de travail sur la thématique des zones humides : mise en place du groupe de travail « zones humides »
	29 août	Proposition d'une stratégie de travail sur les zones humides Plan opérationnel d'investissements 2012 Présentation des programmes d'action 2012 des comités de bassins versants Proposition d'un plan de financement 2012
	5 novembre	Point sur les « zones humides » : mise en place d'une commission agricole Bilan 2012 – état d'avancement du SAGE Communication : lettre du SAGE Etat des lieux – Diagnostic : méthode de travail Prévisionnel 2013 Programme d'action 2013 des comités de bassins versants Plan opérationnel d'investissements
	6 décembre	Programme d'action, budget et plan de financement prévisionnels 2013 Stratégie de travail sur les zones humides SDAGE 2016-2021 : questions importantes
<u>GROUPE DE TRAVAIL « ZONES HUMIDES »</u>	29 février	Mise en place d'un groupe de travail constitué des représentants de la chambre d'agriculture, des différents syndicats agricoles, du GAB, du CEDAPA, des associations environnementalistes et du Président/vice-présidents de la CLE. → Organisation d'une sortie sur le terrain (critères de définition des zones humides, impact sur le fonctionnement des exploitations, modes de gestion des zones humides)
<u>COMMISSION AGRICOLE</u>	10 décembre	→ Installation de la commission agricole → Stratégie de travail sur les zones humides : démarche d'inventaire à l'échelle du SAGE et avancement des inventaires pour les communes en cours d'élaboration de PLU
<u>COMMISSIONS THEMATIQUES N°1 GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU</u>	3 juillet	Présentation de l'étude sur les prélèvements d'eau – tendance des consommations
<u>COMMISSIONS THEMATIQUES N°2 MILIEUX AQUATIQUES</u>	9 juillet	Etat d'avancement des démarches sur la continuité écologique Le débit : élément de la vie d'un cours d'eau
<u>COMMISSIONS THEMATIQUES N°3 LITTORAL ET ESTUAIRES</u>	7 juillet	Résultats de l'étude sur les profils d'eau de baignade Etude sur la gestion des déchets au niveau des zones portuaires, de la plaisance et des centres nautiques

<u>COMMISSIONS THEMATIQUES (1, 2 ET 3)</u>	21-27-29 novembre 2012	Présentation de l'état des lieux – rédaction /méthode de travail menant à la validation
<u>COMMISSION COMMUNICATION</u>	Choix de l'agence de communication Coqueliko Bulletin d'information : préparation du contenu de « lettre du SAGE » - distribution semaine 49 Site internet (prévu début 2013)	